

Ruhengeri



2166

Exécution remarques figurant sur la fiche de la proposition-libération conditionnelle du détenu KAMOSO Pascal: Il désirerait payer après sa libération, par tranche.-

-M'AM Ne possède rien à part: un champ et une maison. vivait de son travail.-

-à prendre en considération à la prochaine expédition de la fiche.-

R. Ecou n° 16436 17843

R. M. P. N° 5699/VR

M. J. J. J.
Kihye

Proposition de Libération conditionnelle.

Identité : YAMOSO Pascal (nom - prénoms)
 fils (fille) de Yucuru (+) et de Nimbobamisha (+)
 Originaire de Murumu, chef. Bimu, terr. Shancuyu, résidant à Mushaka, chez M. Boulenger
 âgé de
 Profession : capita-vendeur

Frais : 75 frs.
 D.I. : 91.098 frs.

Juridiction qui a prononcé la sentence	Tribunal de Résidence du Rwanda
Date du jugement	2 ^o janvier 1955
Motif de la condamnation	détournement
Durée de la servitude pénale principale	3 ans et 1/2
Date de l'entrée en détention (Détention préventive ou exécution du jugement)	23 ^e novembre 1954 (Date expiration S.P.P. S.P.S. et c.p.c. précédentes soit en tout 97j) depuis le 18.9.54 -
Décision de la juridiction d'appel	<i>confirmée</i>
Date du jugement d'appel	26. 4. 55
Epoque à laquelle le condamné peut bénéficier de la libération conditionnelle (2)	4 - 10. 55
Evasions	
Date de libération définitive	23 - 5 - 58

RESERVÉ A L'AUTORITÉ JUDICIAIRE

Résumé des circonstances de l'infraction — Appréciation de sa gravité et renseignements du parquet concernant les antécédents du condamné, sa moralité, sa situation, ses moyens d'existence, ses relations avec sa famille, ses ressources, etc...

Avis en ce qui concerne la libération conditionnelle.

Récidiviste, adulte valide, monogame, père de 4 enfants, capita-vendeur de M. Boulenger

a frauduleusement détourné au préjudice de M. Boulenger pour un montant de 91.098 frs.

de favorable
14/10/55

L'officier du Ministère Public.

- Nom, prénoms, profession, lieu de naissance, sexe.
- Quand il a subi le quart de sa peine, si le quart dépasse trois mois. - Après trois mois dans les cas contraires. Après cinq ans, si la peine est perpétuelle.

Procureur
1088 P. Caeg
5/5/56

de favorable
10-5-57

A payé les D.I. par mise en liberté lui permettant de continuer à son bon sens les D.I. En cas de refus la contrainte par corps peut toujours être appliquée favorable et utile ou non conformément OTSP. 23.10.17 en prison et sa volonté de payer les D.I.

OBSERVATIONS DU GARDIEN DE PRISON

Date approximative de naissance

Décision de l'autorité administrative

Dates 1957	Santé	Caractère Dispositions morales	Conduite	Signature Gardien de prison	Signature du condamné
2.10.55	Bonne	- Calme pas fuyé favorable	Bonne	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
6.10.56 26.5.56	Bonne	Calme pas fuyé favorable	Bonne	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
9.11.56	Bonne	calme pas fuyé favorable	Bonne	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
4.12.56	Bonne	Calme favorable	Bonne	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
27/4/57	Bonne	Calme Famille	Bonne	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

A libérer
représenter dans 8 mois
ne pas représenter
le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Ruanda-Urundi
p. o. 26. X 1955
le Chef du Service du contentieux et de la Justice

E. DUCARME

A représenter dans 12 mois
Usumbura, le 7. VI 1956 19

Le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda-Urundi

Le Chef du Service du Contentieux et
de la Justice

E. DUCARME

A représenter dans 12 mois
Usumbura, le 24. VI 1957 19

A représenter dans 12 mois
Usumbura, le 29. I 1957 19

Le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda-Urundi

Le Chef du Service du Contentieux et
de la Justice

E. Ducarme

Recidiviste - Evénement
Doit faire effort pour payer S. F.
Garçon vendus bien beaux renseignements
sur situation matérielle de la famille
du détenu

A représenter dans 10/10/57 mois
Usumbura, le 18. V 1957 19

Le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda-Urundi

Le Chef du Service du Contentieux et
de la Justice

R. BELLON

Renseignements du Gardien de Prison

sur la situation du condamné, ses moyens d'existence, ses relations avec sa famille, les ressources de celle-ci, etc.

Favorable 19.10.55 *[Signature]*

Favorable 31.5.56 *[Signature]*

Favorable 18. I 1957 *[Signature]*

Favorable 11.5.57 *[Signature]*

Favorable 25.10.57 *[Signature]*

PUNITIONS

Dates	Motif	Peine
<p>19. 1. 55 8/12/56</p>	<p>Visite médicale ^{sans} protif était ure</p>	<p>8 jours de cachot f. n. 4</p>